

24ème session de l'EPU  
Examen de Namibie - Intervention de la Turquie  
18 Janvier 2016

Monsieur le Président,

Nous souhaitons une cordiale bienvenue à la délégation de la Namibie et nous la remercions pour son rapport national.

La Turquie salue les divers efforts déployés par le Gouvernement namibien destinés à améliorer la situation des droits de l'Homme dans le pays comme le Plan d'Action National des droits de l'Homme (2015-2019) et la création du Comité interministériel des droits de l'Homme.

Nous saluons également l'importance attribuée par le gouvernement namibien à la liberté de presse, au pluralisme et à l'indépendance des médias.

Aussi, nous constatons avec satisfaction les efforts de la Namibie pour combattre toutes les sortes d'abus contre les enfants, en particulier la loi sur la prise en charge et la protection des enfants.

~~(A ce titre)~~ la Turquie souhaite formuler les (six) recommandations suivantes :

- 1) Présenter une invitation permanente aux procédures spéciales du Conseil des droits de l'Homme.
- 2) Ratifier la Convention Internationale sur la Protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.
- 3) Examiner les lois civiles en vue de mettre fin à la discrimination à l'égard des femmes et des filles, notamment en ce qui concerne les droits relatifs au mariage et à la propriété foncière.
- 4) Etablir des mécanismes de poursuite ~~et de condamnation~~ à l'égard des auteurs d'actes de violence contre les femmes et les filles.
- 5) Accélérer les efforts pour assurer la délivrance gratuite d'un certificat de naissance à tous les enfants sans discrimination, y compris les enfants nés dans les milieux pauvres et ruraux.
- 6) Renforcer le dispositif de lutte contre la pauvreté, surtout en favorisant des programmes ciblés contre la malnutrition infantile.

Je vous remercie.